

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** **PURATEX Détachant Puissant****Référence-No.:** 1011.000.03.V21**Numéro de produit:** --**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit: PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Catégorie du procédé:** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**Catégorie de rejet dans l'environnement:**

ERC08a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

ERC10b Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

Catégorie de l'article: AC -**Emploi de la substance / de la préparation:**

(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit de nettoyage pour cuir.

Utilisations déconseillées: D'une application sur le textile est déconseillée.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur / fournisseur:**LCK GmbH
Im Unterfeld 2
D-76698 Ubstadt-Weiher**Service chargé des renseignements:** Développement de produits: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Producteur / fournisseur:** Laboratoire: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)**Centre antipoison:** ORFILA: ☎ 01 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

(L'étiquetage du produit est converti en CLP à l'époque. Il peut encore être emballé un marquage DPD en circulation.)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:

(Voir section 2.1)

GHS02, GHS07



Nom du produit: **PURATEX Détachant Puissant**

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger particulier de glissement en cas de renversement sur le sol.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.


RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances -

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Solution alcoolique de tensides et de solvants pour dissoudre la saleté.

Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-	Éthanol	 Flam. Liq. 2, H225
		50 - 75%

(suite page 3)

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 2)

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-	Alcool benzylique	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	20-<25%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4 Reg.nr.: 01-2119491296-29-	Docosate sodique	⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	1 - 5%

Autres ingrédients: Le produit contient les substances non déclarables suivantes.

SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.

Règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu:

Le produit contient uniquement des substances ci-dessous les déclarations limites.

Désignation / Identification	%
Agents de surface anioniques	< 5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
4.1.1 Indications générales :


Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.

En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique. Informer le médecin sur les mesures prises.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1.2 Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

4.1.3 Après contact avec la peau :

Em règle générale, le produit ne provoque pas d'irritations de la peau. Laver à l'eau tiède et avec du savon et bien rincer.

4.1.4 Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical.

4.1.5 Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas avaler. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer la fiche de données.

Ne pas donner de lait ou de charbon actif.

4.1.6 L'auto-protection pour les secouristes:

Gants de protection.

Pour plus d'informations, voir la Section 8.2

4.2 Indications destinées au médecin :


Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.

Les mesures médicales ne peuvent pas être réalisés par les premiers intervenants.

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital).

Le produit contient des agents tensioactifs. Écume à la bouche est possible. Risque d'aspiration.

Une fiche d'information pour le personnel médical peut être demandé par l'intermédiaire de l'appel d'urgence du fabricant. (Voir la section 1.4)

4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Migraine

4.2.2 Risques: Il n'y a pas de dangers connus.

4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **PURATEX Détachant Puissant**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Equipement spécial de sécurité :



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utilisez une combinaison de protection épais.

5.3.2 Pour plus d'informations:

Refroidir les récipients avec un jet d'arrosage à l'eau. Les fûts d'emballage pour le transport peuvent, lorsque la chaleur est forte, éclater en explosant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Tenir éloignées les sources d'incendie.



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.



Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

S'assurer d'une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Les gaz / vapeurs / le brouillard à l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.



En cas de transvasement du produit, mettre à la terre tous les appareils à cause de la charge statique.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

(suite page 5)

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 4)

Tenir les emballages hermétiquement fermés
 Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
 Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

7.1.1 Préventions des incendies et des explosions


Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

7.2.2 Indications concernant le stockage commun Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 35 °C
- Température minimale de stockage : 8 °C
- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C
- Classe de stockage : 3

7.2.4 Durabilité et durée de vie utile Voir l'étiquette sur emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Bien aérer/aspirer le poste de travail.

8.1 Paramètres de contrôle
8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail
8.1.1 DNEL

Les valeurs indiquées pour le "Derived No-Effect Level" sont calculées les valeurs individuelles. Un effet combiné des substances n'a pas été considéré.

No CAS	Désignation du produit
CAS: 64-17-5 Éthanol	
Oral	DNEL 87 mg/human/day (Population) (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL 206 mg/kg/day (Population) (Long-term - systemic effects) 343 mg/kg/day (Worker) (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL 114 mg/m ³ (Population) (Long-term - systemic effects) 950 mg/m ³ (Worker) (Long-term - systemic effects)
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique	
Oral	DNEL 5 mg/human/day (Population)
Dermique	DNEL 5,7 mg/kg/day (Population) 9,5 mg/kg/day (Worker) (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL 8,11 mg/m ³ (Population) 90 mg/m ³ (Worker) (Long-term - systemic effects)

8.1.2 PNEC

Toutes les données (Predicted No Effect Concentration) sont valables pour les ingrédients individuels. Un effet combiné des substances n'a pas été prise en compte.

(suite page 6)

-FR-

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 5)

No CAS	Désignation du produit
CAS: 64-17-5	Éthanol
PNEC	0,79 mg/l (mwa) 0,96 mg/l (swa)
PNEC	0,63 mg/kg (Sol) 3,6 mg/kg (Sédiment) (Süßwasser)
CAS: 577-11-7	Docosate sodique
PNEC	0,0066 mg/l (swa)
PNEC	0,138 mg/kg (Sol) 0,653 mg/kg (Sédiment)

8.1.3 Limites d'exposition

No CAS	Désignation	Valeur	Unité
CAS: 64-17-5	Éthanol		
VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm		
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm		

8.1.4 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

8.1.5 Composants présentant des valeurs limites biologiques

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeur limite d'exposition.

8.1.6 Indications complémentaires

Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.0 Equipement de protection individuel**

L'utilisation d'équipements de protection peut être nécessaire pour l'utilisation commerciale du produit. La nature et l'étendue dépendent du lieu de travail.

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.



Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser



Protection préventive de la peau par un onguent

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau



Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire

Protection respiratoire est requis dans le cas de la formation d'aérosols ou de ventilation est insuffisante.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée [< 15 Min]:**

Respirateur

Filtre combiné AX-P2

- **Filtre recommandé pour une utilisation commerciale [>15 min]:**

Notez les fabricants de limitation de la durée du port.

Demi-masque respiratoire

Filtre combiné AX-P2

8.2.3 Protection des mains

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: **PURATEX Détachant Puissant**

(suite de la page 6)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.


- Matériau des gants:

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

	Class 1	> 10 min	Class 2	> 30 min	Class 3	> 60 min
	Class 4	> 120 min	Class 5	> 240 min	Class 6	> 480 min

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en matière plastique

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène.

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en caoutchouc

Gants en cuir

Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

8.2.5 Protection du corps



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection résistant aux solvants

Vêtement de protection étanche

8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale À ce stade, les données ne sont disponibles.

8.4 Mesures de gestion des risques

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.


Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

Indications générales
Aspect:
Forme :

liquide

Couleur :

incolore

Odeur :

d'alcool

Seuil olfactif:

-

valeur du pH:

Non applicable.

Modification d'état:
Point de fusion:

non déterminé

Point d'ébullition :

78 °C (±2% DIN 53171)

Point d'éclair :

17 °C (DIN EN ISO 2719)

Comportement au feu:

Le produit prend en charge la combustion.

Température d'inflammation :

425 °C (DIN 51794 / DIN EN 14 522)

Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosivité :

[Plus haut valeur la plus basse / des composants individuels]

inférieure :

1,3 Vol % (Lit 1)

supérieure :

15,0 Vol % (Lit 1)

Propriétés comburantes:

Ce produit n'est pas comburant.

Pression de vapeur à 20 °C:

57 hPa (Lit 1)

[La valeur est calculée]

Densité à 20 °C:
0,86 g/cm³ (±5% DIN EN ISO 3675)
Densité en vrac :

Non applicable.

Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec:
l'eau :

entièrement miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Non déterminé.

Viscosité :

.

cinématique à 20 °C:

9,9 s (ISO 4 mm)

Test de séparation des solvants :

Non applicable.

Entièrement soluble:
Ingrédients inflammable:

98,1 % (Fp ≤ 100 °C / 212°F)

9.2 Autres informations
VOC (EU):

842,5 g/l

VOC (EU):

98,13 %

Commentaire:

Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.

- Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air

Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.4 Conditions à éviter Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles Produits d'oxydation très forts.

(suite page 9)

FR


Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 8)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

10.7 Indications complémentaires

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

11.1.1 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

CAS	Nom	Type	Valeur (Espèces)
ATE (Acute Toxicity Estimates)			
Oral	LD 50	4831 mg/kg (rat)	
CAS: 64-17-5 Éthanol			
Oral	LD 50	10470 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	20000 mg/l/4h (rat)	
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique			
Oral	LD 50	1230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD 50	2000 mg/kg (Rabbit)	
Inhalatoire	LC 50/4	>1000 mg/l/4h (rat)	
CAS: 577-11-7 Docusate sodique			
Oral	LD 50	1900 mg/kg (rat)	

11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux .
11.1.2.1 Effet primaire d'irritation

- **De la peau :** Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

- **Des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.3 Toxicité subaiguë à chronique :

Essais :

- La dose maximale:		
CAS: 64-17-5 Éthanol		
Inhalatoire	NOAEC	16000 ppm (n.a)

- Indications toxicologiques complémentaires :

Contact avec la peau répété ou prolongé peut causer une délipidation de la peau et causer une dermatite. La peau peut devenir sensible à d'autres irritants.

- **Toxicité par administration répétée:** Ne sont pas testés.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Le produit ne contient pas de substances CMR.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

FR

Nom du produit: **PURATEX Détachant Puissant**

(suite de la page 9)

- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active (Espèce)
CAS: 64-17-5 Éthanol			
LC 50/96h	> 2000 mg/l (Leu) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)		
LC 50/48h	8140 mg/l (Leu) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)		
EC 50/16h	6500 mg/l (Pseudomonas putida)		
EC 50/48h	> 5000 mg/l (Daphnia magna)		
EC 50/72h	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)		
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique			
LC 50/24h	646 mg/l (Leu)		
LC 50/96h	460 mg/l (Pim)		
EC 50/24h	400 mg/l (Daphnia magna)		
EC 50/48h	250 mg/l (Daphnia magna)		
EC 50/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC 10	658 mg/l (pp)		
CAS: 577-11-7 Docusate sodique			
LC 50/96h	28 mg/l (Onc)		
LC 50/48h	17,3 mg/l (Fish) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)		
EC 10/16h	122 mg/l (Pseudomonas putida)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Le produit est facilement biodégradable (28d: >80%).

12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active
CAS: 64-17-5 Éthanol			
Bioaccumulation			-0,3 log Pow (n.a)
Facteur de bioconcentration (FBC)			0,66 - (n.a)
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique			
Bioaccumulation			1,1 log Pow
CAS: 577-11-7 Docusate sodique			
Facteur de bioconcentration (FBC)			3,78 - (Onc)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.4.1 Effets écotoxiques

Remarques: Le produit est légèrement volatil.

12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 64-17-5 Éthanol		
Dégradabilité (28d)	>86 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)	

(suite page 11)

FR

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 10)

Remarques:

Grandes quantités de produit dans les usines de traitement des eaux usées peuvent entraîner un excès de mousse. La biodégradabilité n'est pas altérée.

Autres indications : Aucune.

12.4.3 Autres indications écologiques

Valeur COD : Für Inhaltsstoffe liegen nachfolgende Daten vor:

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 64-17-5	Éthanol	
CSB (COD)	1,99 mg O ₂ /g (n.a)	

Valeur BOD : Für Inhaltsstoffe liegen nachfolgende Daten vor:

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 64-17-5	Éthanol	
BSB ₅ (BOD ₅)	1,66 mg O ₂ /g (n.a) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)	
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique	
BSB ₅ (BOD ₅)	1550 mg O ₂ /g	

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

Indications générales:

Ne pas laisser couler le produit non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines ou les eaux de surface.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Aucun effet connu.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

13.1.1 Code déchet

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

Catalogue européen des déchets:

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

Des propriétés dangereuses de déchets conformément à la directive 2008/98 / CE:

HP 3 - Facilement inflammable

(suite page 12)

FR

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 11)

HP 4 - Irritant

13.1.2 Emballages non nettoyés**Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

L'eau

13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus

Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 No UN

ADR,RID,ADN, IMDG, IATA

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN

IMDG, IATA

UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

3

IMDG, IATA



Class

3 Liquides inflammables.

Label

3

14.4 Groupe d'emballage:

ADR,RID,ADN, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler :

33

No EMS :

F-E,S-E

Segregation groups

-

Stowage Category

B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

14.8 Indications complémentaires de transport :

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ):

1L



Quantités exceptées (EQ):

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

Emballage et disposition spéciale:

P001; SV 274

P 001; SV 274

Remarques :


L'expédition du produit par la poste sera réglementée.

(suite page 13)

FR

Nom du produit: PURATEX Détachant Puissant

(suite de la page 12)

IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
Remarques :	Aucune.
IATA	
Remarques :	Je vous en prie respectent les conditions générales et spéciales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.
PI Ltd Qty:	Y 341
	
PI Pass.:	353
PI Cargo:	364
14.9 "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Règlements de l'UE

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n ° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n ° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n ° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 50.000 t

15.1.3 Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII - Restrictions Conditions de limitation: 3

15.1.4 Prescriptions nationales Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique.

Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n ° 1272/2008.

Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

Phrases importantes:

Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.


(suite page 14)

Nom du produit: **PURATEX Détachant Puissant**

(suite de la page 13)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.

Remarques pour formation:

 Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

Autres listes de substances:

GADSL - Global Automotive Declarable Substance List: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Service établissant la fiche technique:

 Ing-Büro J. Petry
Hans-Thoma-Str. 20
D-76327 Pfinztal-Berghausen
☎ +49 - 721-946 32 61
info@sifa-ing-petry.de

Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)

ECHA: European Chemicals Agency

ATE: Acute Toxicity Estimates

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOAEC: No observed adverse effect level

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.